

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 octobre 2017

L'an deux mil dix sept et le quinze novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON Raphaël

Etaient présents :

M. BONVIN Denis - M. BOCHET Jean-Paul - M. FUGIER Damien - MERCIER Christophe - Mme RUFFIER Marguerite - Mme TRAVERSIER Sylviane

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme BLANC Anne - (pouvoir de vote à THEVENON Raphaël) - M. Philippe SAGANEITI – Mme MARTINANT Coralie

Secrétaire : Mme TRAVERSIER Sylviane

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 juin 2017.

DEMISSION DE 1/3 DU CONSEIL MUNICIPAL – ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Suite à 3 nouvelles démissions (DENCHE, VALAZ, FLORENT) il manque 1/3 des élus donc des élections complémentaires auront lieu les dimanches 3 et 10 décembre 2017.

FINANCES

DELIBERATION 2017-07-00001 - AMENAGEMENT AUTOUR DE L'ECOLE- LOT 1 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le maire présente au conseil municipal une modification n°1 du marché **LOT 1 -MARTOIA TP** relatif aux travaux d'aménagement autour de l'école –

MONTANT MARCHE INITIAL HT 104757.40

MODIFICATION N°1 HT 17328.41

NOUVEAU MONTANT DU MARCHE MARTOIA HT 122085.81

pour information le montant du marché lot 2 EIFFAGE initialement de 85 738.50 HT est au final de 81702.08 HT soit une diminution de de 4036.42 HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la modification en cours de marché d'un montant de HT 17328.41 euros
- approuve le nouveau montant du marché soit HT 122 085.81 EUROS
- autorise le maire à signer la modification

Mme MARTINANT Coralie rejoint la séance.

BUDGET

DELIBERATION 2017-07-00002- DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL M14

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

sur proposition du maire, approuve une décision modificative n° 2 du budget principal-M14

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60621 : Combustibles	0,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622 : Carburants	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Terrains	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	16 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-730223 : Fonds de pénétration ressources communales et intercommunales	0,00 €	770,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	770,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	40 881,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	40 881,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8542 : Créances éteintes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7022 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 000,00 €
R-7361 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publ	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 851,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 851,00 €
R-758 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 700,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 700,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	57 681,00 €	0,00 €	57 681,00 €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 881,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 881,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 922,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	121 922,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	11 510,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	11 510,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041612 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-43 : AULA	0,00 €	137 503,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	158 703,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27636 : Autres établissements publics	0,00 €	11 510,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	11 510,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	11 510,00 €	174 313,00 €	0,00 €	162 883,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Total Général		220 354,00 €		220 354,00 €

DELIBERATION 2017-07-00003 - REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL - REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RPI ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Le Maire rappelle au conseil municipal que le Regroupement Pédagogique entre Esserts-Blay, Rognaix et Saint-Paul sur Isère a amené les trois communes à passer une convention en date du 31 août 1992, révisée en juin 2011, qui fixe les critères de répartition des dépenses relatives aux frais d'équipement et de fonctionnement.

Pour l'année scolaire 2017/2018, les frais seront répartis à raison de 41,67% pour la commune d'Esserts-Blay (60 enfants), 31,94 % pour la commune de Rognaix (46 enfants) et 26,39% pour la commune de Saint-Paul sur Isère (38 enfants)

Le Maire demande au conseil municipal d'approuver les pourcentages de répartition pour l'année scolaire 2017-2018 et dire que les frais soient répartis selon ces ratios.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les pourcentages de répartition pour l'année scolaire 2017-2018 tels qu'ils sont définis ci-dessus et dit que les frais seront répartis selon ces ratios.

DELIBERATION 2017-07-00004- M14- ANNULATION DE CREANCES POUR INSUFFISANCE D'ACTIF KAF SERVICES

Le maire informe que, suite à la liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif, procédure de rétablissement personnel pour laquelle le juge requiert un effacement des dettes.

Sur demande de Mme la trésorière principale d'Albertville, le maire sollicite le conseil municipal pour qu'il annule la créance de la société KAF services, d'un montant de 194 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, annule la créance de 194 euros de la société KAF SERVICES, pour insuffisance d'actif

DELIBERATION 2017-07-00005 - M49- ADMISSION EN NON VALEUR CREANCE PINGUET Jack

Le maire informe que M. PINGUET Jack est redevable de factures d'abonnement d'eau de 2003 à 2007 pour un montant total de 129,60 euros. M. PINGUET est décédé depuis longtemps et il n'est pas possible de récupérer les sommes dues. Le maire sollicite le conseil municipal pour qu'il admette en non valeur une créance de 129,60 euros telle que détaillée ci-après :

ANNEE	MONTANT
2003	25,92
2004	25,92
2005	25,92
2006	25,92
2007	25,92
TOTAL	129,60

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, admet en non valeur la créance ci-dessus détaillée de M. PINGUET Jack.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 2017-07-00006- PROMOTION INTERNE -CREATION D'UN POSTE AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL ET APPROBATION NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS

Le maire informe que la commission administrative paritaire a émis un avis favorable à l'inscription d'un agent , adjoint technique principal 1^{ère} classe, sur la liste d'aptitude du grade agent de maîtrise grade au titre de la promotion interne 2017 ; qu'il convient de créer le poste d'agent de maîtrise afin de pouvoir nommer l'agent concerné et de modifier en conséquence le tableau des emplois

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la création d'un poste d'agent de maîtrise et modifie en conséquence le tableau des emplois

ACTIVITES PERISCOLAIRES

DELIBERATION 2017-07-00007 - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE ACTIVITES PERISCOLAIRES CANTINE ET GARDERIE - CREATION DU PAIEMENT EN LIGNE TIPI REGIE

Le Maire informe le conseil municipal que le seuil minimal en dessous duquel le receveur municipal ne peut engager de poursuites en cas de non paiement a été relevé à 20 euros. Il informe donc qu'il est utile que mettre en place une régie de recettes pour les services périscolaires (cantine et garderie), pour permettre l'encaissement des petites sommes. Il propose de fixer le montant du fonds de caisse à 300 euros et le montant de l'encaisse à 300 euros

D'autre part, il propose pour cette régie la création du paiement en ligne TIPI Régie. En effet, il est important, à l'heure du numérique, de trouver une solution afin de faciliter le paiement des factures des parents d'élèves, ceci pour limiter les rappels ou les recouvrements.

Une grande majorité de collectivités locales proposent aujourd'hui à leurs administrés le paiement en ligne avec le dispositif TIPI.

Créé par la Direction Générale des Finances Publiques, ce système permet aux usagers des collectivités territoriales, de régler leurs redevances et produits locaux par carte bancaire sur internet.

Pour bénéficier de ce service, la collectivité doit disposer :

- d'un portail internet permettant d'accéder au paiement,
- d'un compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert au nom du régisseur.

Ce paiement est possible uniquement pour des factures inférieures à 10 000 €: ce qui est le cas pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire.

Afin que le dispositif de paiement soit mis en place, la collectivité, ainsi que le régisseur de la régie du restaurant scolaire, doivent signer :

- une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générale des Finances Publiques,
- un formulaire d'adhésion à l'application TIPI pour les régies.

Il convient de prendre position sur la création du service de paiement en ligne pour les factures du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire

Le maire propose :

- d'approuver la création de la régie dans les conditions définies ci-dessus
- d'approuver la création du paiement en ligne via TIPI Régie pour les factures des services périscolaires (restaurant scolaire et garderie périscolaire)
- d'approuver la demande de création d'un compte de dépôts de fonds au Trésor pour que les paiements soient affectés sur ce compte,
- de l'autoriser à signer la convention entre la Direction Générale des Finances Publiques et la Commune, ainsi que le formulaire d'adhésion à l'application TIPI pour les régies

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la création d'une régie de recettes dans les conditions définies ci-dessus
- approuve la mise en place du service de paiement en ligne via TIPI Régie pour les factures des services périscolaires (restaurant scolaire et garderie périscolaire)
- approuve la demande de création d'un compte de dépôts de fonds au Trésor pour que les paiements soient affectés sur ce compte,
- autorise le maire à signer la convention entre la Direction Générale des Finances Publiques et la Commune, ainsi que le formulaire d'adhésion à l'application TIPI pour les régies

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE REGISSEUR

La décision d'attribution d'une éventuelle indemnité de régisseur est reportée.

FORETS

DELIBERATION 2017-07-00008 - DELIVRANCE DE BOIS BOSTRYCHES SUR DIVERSES PARCELLES ET NOMINATION DE 3 GARANTS

M. le Maire communique la demande formulée par l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2017 en forêt communale relevant du Régime Forestier

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

1 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 au martelage des coupes désignées ci-après

2 – Précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupes réglées					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coupes non réglées	diverses	200 m3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La commercialisation pourra être revue en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

En ce qui concerne les coupes proposées en « bois façonné contrat » la commune procédera à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente groupée, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Le dispositif complémentaire de vente et exploitation groupée pourra être proposé, avec mise à disposition des bois sur pied. Une convention de mise à disposition spécifique sera rédigée dans ce cas précis.

Mode de délivrance des Bois d'affouages

- Délivrance des bois après façonnage

- Délivrance des bois sur pied

3- désigne, pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Mme TRAVERSIER Sylviane - M. FUGIER Damien - M. MERCIER Christophe

- donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera a(ux) martelage(s) de la (des) parcelle(s)

DELIBERATION 2017-07-00009- VENTES DE BOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition du maire, décide les ventes de bois suivantes

- VENTE DE BOIS A JOLY Yoann : 1,7 m3 au prix de 35 euros HT le M3
- VENTE DE BOIS AFFOUAGE BOIS BORD DE ROUTE (CORRECTION DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2017 : 4 M3 A 35 HT € LE m3 au lieu de : un lot de 4 m3 à 35 euros le lot) A CHAMIOT-CLERC Fabrice

POUR INFORMATION

VENTE DE BOIS ENERGIE ZONE DE LOISIR DU CHATEAU. : SUITE A LA TEMPETE DE JUILLET 172 m3 exploité par TRAVERSIER BOIS ONT ETE VENDU A ONF BOIS ENERGIE 28 EUROS LA TONNE.

DELIBERATION 2017-07-00010- APPROBATION RAPPORT ARLYSERE SUR LA CLECT 2017

Le Maire communique le rapport de la CLECT - Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la

Communauté d'Agglomération Arlysère

Le maire donne des informations sur la mise en place à partir de 2018 d'une solidarité intra Communauté d'agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport présenté

SIBTAS - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté.

DIVERS ET RAPPORT DES COMMISSIONS

REBOISEMENT ZONE DE LOISIRS DU CHATEAU et plantations vers la mairie

Une consultation est en cours.

ROUTE FORESTIERE - l'entreprise REVERDO est revenue reprendre les travaux sur 35 cunettes

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT- RACCORDEMENT A LA STEP DE LA BATHIE

Le piquetage a été fait ce jour – Les travaux démarrent le 27 novembre. Montant global des travaux : 2 700 000 HT

TRAVAUX DIVERS Le maire fait le point sur les travaux et projets suivants :

- **Périmètre de protection d'une source**
- **Projet de parking au Ferlay**
- **CSE vers l'école**
- **Remplacement d'une conduite eau sous la voie communale à la Fouettaz**
- **Remplacement des vannes dans la chambre de la Fouettaz**
- **MAISON DE SANTE** Le maire fait le point sur le financement. Le plan a été validé par toutes les parties concernées. La commune de LA BATHIE projette 12 logements
Il est envisagé la gestion financière de la maison médicale par une société extérieure.
- **PROJET ACHAT ECURIE BLANC .**
Le prix demandé est trop onéreux . La commune ne poursuit pas ce projet

RPI

Mme RUFFIER rappelle qu'une commission intercommunale a été en place (2 élus par commune pour suivre de près le fonctionnement du RPI).

SIBTAS

La coordinatrice a démissionné en juin. Une personne est mise à disposition par ARLYSÈRE au SIBTAS (25%). la secrétaire actuelle doit reprendre une partie du travail. L'avenir est incertain pour les animateurs contractuels (arrêt envisagé des TAP en juillet 2018).

Le financement du SIBTAS est assuré par les communes, le Département et la CAF

ADRESSAGE

Un point est fait sur l'avancée des travaux de la commission.

CAMBRIOLAGES

Le maire communique le rapport de la gendarmerie quant aux divers cambriolages en BASSE Tarentaise. Il est étudié un projet de vidéosurveillance à l'échelle de ARLYSÈRE

LIGNE DE TRESORERIE

Du fait de problème informatique, La Région n'a toujours pas versé la subvention pour la route forestière. Il faut envisager une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 euros à mettre en place en 2018 – Le maire lance une consultation des banques.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu mi décembre.

DELIBERATION 2017-07-00001 - AMENAGEMENT AUTOUR DE L'ECOLE- LOT 1 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

DELIBERATION 2017-07-00002- DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL M14

DELIBERATION 2017-07-00003 - REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL - REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RPI ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

DELIBERATION 2017-07-00004- M14- ANNULATION DE CREANCES POUR INSUFFISANCE D'ACTIF KAF SERVICES

DELIBERATION 2017-07-00005 - M49- ADMISSION EN NON VALEUR CREANCE PINGUET Jack

DELIBERATION 2017-07-00006- PROMOTION INTERNE -CREATION D'UN POSTE AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL ET APPROBATION NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS

DELIBERATION 2017-07-00007 - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE ACTIVITES PERISCOLAIRES CANTINE ET GARDERIE - CREATION DU PAIEMENT EN LIGNE TIPI REGIE

DELIBERATION 2017-07-00008 - DELIVRANCE DE BOIS BOSTRYCHES SUR DIVERSES PARCELLES ET NOMINATION DE 3 GARANTS

DELIBERATION 2017-07-00009- VENTES DE BOIS

DELIBERATION 2017-07-00010- APPROBATION RAPPORT ARLYSERE SUR LA CLECT 2017
